

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mil **vingt-et-un**, le **cinq juillet**, à **18 H 30**, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 06 juillet 2021

Conseillers en exercice : 18 – **Présents** : 12 – **Votants** : 14

Présents : CHAMPAGNE – DENILLE – DENIS – FERNANDES – GEORGE – MARECHAL – MAZOYER – NOGUEIRA – ROUYER – TILLARD – VILLA – WEISS –

Absents : DUBOURG – LANSELLE – LODDO – SIAUSSAT – SOYER – SUSSON

Procurations : DUBOURG C. a donné procuration à TILLARD H.
SIAUSSAT S. a donné procuration à ROUYER L.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DENIS épouse NOGUEIRA

Ajout de 2 points à l'ordre du jour, à l'unanimité :

- Motion pour une extension à l'ensemble de la Région Grand Est de l'écotaxe,
- Plan numérique des écoles : convention à approuver et signer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28/05/2021

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 28/05/2021, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20210705_49 – FINANCES – 7.10 Office National des Forêts : Programme Définitif d'actions 2021 :

Monsieur René DENILLE donne des explications complémentaires et précise que le plan de gestion 2023 de la forêt devra être élaboré dès 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le **programme d'actions**, établi par l'Office National des Forêts, pour des **travaux sylvicoles** en forêt communale en **2021**, à savoir :

☞ « Maintenance de cloisonnement d'exploitation »

☞ « Ouverture de cloisonnements sylvicoles »

☞ « Travaux sur limites et parcellaires (peinture – fourniture et pose de plaque)

- **CONSIDERANT** : le devis estimatif **provisoire** présenté par l'Office National des Forêts, pour ces travaux de fonctionnement d'un montant de **7.060,00 € (HT) soit 8.472 € (TTC)**, validé par délibération du Conseil Municipal n°20210322_30,

- **CONSIDERANT** : le devis estimatif **définitif** présenté par l'Office National des Forêts, pour ces travaux de fonctionnement d'un montant de **7.540,01 € (HT) soit 8.615,28 € (TTC)**,
- **DECIDE** : de valider le programme **définitif** de travaux présenté par l'Office National des Forêts, les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget, et annule la délibération du Conseil Municipal n°20210322_30,
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, les pièces financières à intervenir entre la Commune et l'Office National des Forêts.

DCM N°20210705_50 – FINANCES – 7.1 Virement de crédits – Sécurisation Ecoles 'Etude pour un aménagement paysager' (DM 02/2021)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VU** : l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** : la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20210322_36, du 22/03/2021, approuvant le Budget Primitif 2021,
- **CONSIDERANT** : que, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements concernant des crédits d'investissement, à savoir :
 - En complément de la sécurisation PMR des cours et préaux des écoles, et avec l'appui du CAUE, une étude complémentaire pour un 'aménagement paysager', a été confiée aux Entreprises 'Sens et Paysage' et 'Abies Paysage' (co-traitant), pour un montant de 17.160,00 € (TTC)
- **DECIDE** : de virer la somme de :

▶ 17.160,00 €

du C/2315-112 (Sécurisation PMR Ecoles)

au C/2031-112 (Sécurisation PMR Ecoles – Etude 'Aménagement Paysager').

Madame Christine MAZOYER précise que la première phase de l'étude, avec participation active des enseignants et des enfants a permis de cibler les choses essentielles et nécessaires. Dès septembre, la deuxième phase permettra de préciser le projet définitif.

DCM N°20210705_51 – FINANCES – 7.1 Virement de crédits – Amortissement travaux routiers 'Fibre' (DM 03/2021)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VU** : l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** : la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20210322_36, du 22/03/2021, approuvant le Budget Primitif 2021,
- **CONSIDERANT** : la demande de la Trésorerie de Neuves-Maisons, à savoir :
 - Amortissement des travaux routiers en domaine public pour la « fibre haut débit », payés au C/204123, en 2020 pour les années 2019 et 2020, soit pour un montant total de 9.030,00 € (TTC)
- **DECIDE** : la durée d'amortissement de ces travaux à **10 ans**, soit une annuité de 903,00 €,

- **DECIDE** : de procéder à cette régularisation comptable et ouvre les crédits nécessaires à l'amortissement des travaux 'Fibre' et à l'équilibre du Budget Primitif 2021, à savoir :

- ▶ 903,00 € au C/6811-042 (Amortissement travaux - Fonctionnement dépenses)
- ▶ 903,00 € au C/2804123-040 (Amortissement travaux - Investissement recettes)
- ▶ 903,00 € au C/7351 (TCCFE - Fonctionnement recettes)
- ▶ 903,00 € au C/21578-10 (Acquisition de Panneaux - Investissement dépenses)

DCM N°20210705_52 – FINANCES – 7.10 Talus cadastré AD-1286 : Cession d'une partie à ROCHES :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le souhait de Monsieur Romuald ROCHES et Madame Caroline CARRE, domiciliés 34 rue du Tram à CHAVIGNY, d'acquiescer afin d'obtenir un accès à la voirie, une partie de l'emprise du talus communal cadastré AD-1286, en bordure de la rue de Certain Champ et situé au droit des parcelles cadastrées AD-773-774, leur appartenant,
- **DECIDE** : de céder une partie de l'emprise du talus communal cadastré AD-1286, pour une superficie d'environ 50 m², après établissement du plan de division et de bornage commandé à la SELARL GEODATIS,
- **DECIDE** : de céder cette partie du talus communal, actuellement cadastré AD-1286 (le terrain sera redécoupé), au prix de **15,00 €, le m²**,
- **DECIDE** : que les frais de division et de bornage de la parcelle, soit **1.176,00 € (TTC)**, d'une part, et d'acte notarié, d'autre part, seront supportés par les acquéreurs,
- **CHARGE** : Maître Véronique MARCHAL, Notaire à Nancy -22 rue du haut Bourgeois-, de rédiger l'acte à intervenir.

Monsieur Hervé TILLARD précise qu'il conviendra de régulariser les cessions de talus de la rue du Tram car, pour la grande majorité, elles n'ont pas été réalisées.

DCM N°20210705_53 – FINANCES – 7.10 Aménagement d'une structure jeux : demande de subvention auprès du FEADER :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : le souhait du Conseil Municipal d'aménager une structure jeux pour les jeunes enfants et l'inscription du coût de ladite dépense en section d'investissement : au Budget Primitif **2021** pour la première phase et au Budget Primitif **2022** pour la seconde phase.
- **CONSIDERANT** : le dossier « **d'aménagement d'une structure jeux pour les jeunes enfants** » et pouvant être subventionnés auprès du **FEADER**, présenté au Conseil Municipal,
- **APPROUVE** : l'opération telle qu'elle est présentée et qui comprend :
 - * **une fiche de candidature identifiant la collectivité**
 - * **une notice explicative de cet aménagement en deux phases**
 - * **les coûts prévisionnels des deux phases et les devis détaillés**
 - * **l'échéancier prévisionnel de cet aménagement**
 - * **le financement prévisionnel chiffré et incluant les aides obtenues ou en cours d'obtention.**

- **SOLLICITE** : une subvention, aussi élevée que possible, auprès du **FEADER**, pour « **l'aménagement d'une structure jeux pour les jeunes enfants** ».

Une discussion s'engage concernant l'emplacement d'installation : Espace Chardin ; il est précisé que les membres du Comité des Fêtes intervenant pour différentes manifestations sur cette Place, ont été consultés.

DCM N°20210705_54 – FINANCES – 7.10 Aménagement et sécurisation aux normes PMR des vestiaires communaux mis à disposition de l'association de football : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport :

Monsieur le Maire explique que l'ASC de Chavigny était depuis des années une association de football 'seniors' mais que ce club a, actuellement, réinitié deux équipes de jeunes et trois équipes adultes. L'état actuel de vétusté des locaux nécessite, afin d'accueillir des jeunes dans de bonnes conditions sanitaires, de procéder à des travaux d'aménagement et sécurisation aux normes PMR des vestiaires de l'association de football.

Le dossier, concernant les travaux « **d'aménagement et sécurisation aux normes PMR des vestiaires communaux mis à disposition de l'association de football** » et pouvant être subventionnés auprès de **l'Agence Nationale du Sport**, est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** : la possibilité d'inscrire le coût, de ladite dépense, en section d'investissement,
- **APPROUVE** : l'opération telle qu'elle est présentée et qui comprend :
 - * **une fiche de candidature identifiant la collectivité**
 - * **une notice explicative de description des travaux et plans**
 - * **les coûts prévisionnels des travaux et les devis détaillés**
 - * **l'échéancier prévisionnel des travaux**
 - * **le financement prévisionnel chiffré et incluant les aides obtenues ou en cours d'obtention.**
- **SOLLICITE** : une subvention auprès de **l'Agence Nationale du Sport**, pour les travaux « **d'aménagement et sécurisation aux normes PMR des vestiaires communaux mis à disposition de l'association de football** ».

DCM N°20210705_55- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – 9.4 MOTION « La forêt et la filière bois »

Messieurs DENILLE et TILLARD donnent des explications complémentaires quant aux conséquences du changement climatique important et des prévisions de suppressions d'emplois impactant directement la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **CONSIDERANT** :
 - Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
 - Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
 - Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
- **CONSIDERANT** :
 - L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
 - L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,
 - **CONSIDERANT** : le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 juin 2021 de la Fédération Nationale des Communes Forestières,
 - **EXIGE** :
 - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
 - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
 - **DEMANDE** :
 - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
 - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

DCM N°20210705_56- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – 9.4 MOTION « pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres » :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur de Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Chavigny, **à l'unanimité** :

- **ADOPTE** : la motion suivante :
- **DEMANDE** : au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est,

- **CHARGE** : Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

DCM N°20210705_57 – FINANCES – 7.10 Plan numérique dans les écoles – Plan de relance : Convention :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** : la délibération du Conseil Municipal n°20210322_29 du 22/03/2021, approuvant le dossier de demande de subvention au titre du « **Plan numérique dans les écoles – dans le cadre du Plan de relance** », pour « **l'acquisition de matériels informatiques pour les écoles** »,
- **CONSIDERANT** : que la candidature de notre commune a été retenue,
- **CONSIDERANT** : le projet de convention du « **Plan numérique dans les écoles – dans le cadre du Plan de relance** », établi par la Région Académique de Grand Est / Académie
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention à intervenir avec la Région Académique de Grand Est / Académie, concernant le « **Plan numérique dans les écoles – dans le cadre du Plan de relance** », ainsi que tous documents afférents.

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 31 août 2021 à 18 H 30 à la salle

Commissions municipales :

CCAS : Mercredi 15 septembre 2021 à 20 H en Mairie

Dates à retenir :

Vendredi 09 juillet 2021

Espace Chardin :

Toute la journée animations CCMM « Lire en Short, Jouer en Tongs et Geeker en Bob »

En soirée animations Comité des Fêtes « Festivités de la Fête Nationale » : Flambeaux – Repas – Musique et Feu d'artifice offert par la Commune

Rue de Chatel (ancienne aire de jeux)

De 17 h 30 à 18H 45 : Inauguration des composteurs collectifs

Les 11 et 12 septembre 2021

Espace Chardin :

Festival 'Country' organisé par le West Country Club

Le 26 septembre 2021

Rue du Pré Lassé et Espace Chardin :

Brocante annuelle du Comité des Fêtes

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● Sinistre rue de Nancy du 21/06/2021 : un poteau ENEDIS a été percuté par un véhicule et a fortement perturbé la circulation. La circulation des 38 tonnes de la SAM s'intensifie de nouveau malgré l'interdiction et un courrier sera fait au Préfet (le nouveau commandant de Gendarmerie n'a toujours pas été nommé).

● Compte rendu de l'expertise du 05/07/2021 « rue des Petites Vignes et maison de Madame CHUARD » : des appareils de mesure vont être installés et relevés pendant 6 mois.

● DSP Crematorium : après mise au point avec les entreprises, le Bureau d'Etudes ESPELIA établira le rapport final d'expertise des offres qui sera transmis aux élus mis juillet, pour décision au prochain Conseil Municipal.

● L'étude d'aménagement et de sécurisation de la RD-974 devrait débiter à la fin de l'été

● Travaux « construction 9 rue du Haldat » : chantier non balisé, trou non sécurisé et terrassement effectué le dimanche, en dehors des heures de bruit : le propriétaire devra y remédier.

● Espace Naturel Sensible : des devis concernant l'étude nous sont parvenus et des demandes de subventions complémentaires seront faites, notamment auprès de l'Agence de l'Eau

● Monsieur DENILLE fait un compte rendu de la dernière réunion PLUi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

☎ : 03 83 47 24 32 📧 accueil@ville-chavigny.fr